

demande pas de sortir des institutions de leur pays et de méconnaître soit les nécessités impérieuses, soit les progrès véritables de leur temps.

« Représentant immuable de l'unité dans la vérité, pas plus aujourd'hui qu'hier il ne peut considérer comme un bien l'indifférence religieuse érigée en système dans beaucoup de lois modernes; mais, pas plus aujourd'hui qu'hier non plus, il ne demande aux catholiques de France, de Belgique, d'Angleterre, d'Allemagne, des Etats-Unis, de refuser l'obéissance ou le serment aux constitutions de leur pays qui établissent la liberté civile des cultes.

« Il ne les détourne donc pas de faire appel, pour le bien de l'Eglise elle-même, à toutes les garanties du droit commun et aux libertés publiques que leurs institutions consacrent, et, en retour de la force qu'ils y puisent, de porter à ces institutions elles-mêmes, sans les croire parfaites, un dévouement plein de loyauté.

« Dans cette mesure, qu'il s'est toujours proposé de ne pas dépasser, le *Correspondant* croit pouvoir continuer l'œuvre à laquelle il s'est voué, et poursuivre, en même temps que la défense de l'Eglise, le développement de nos institutions politiques dans le sens de la liberté. Il a la confiance de rester fidèle dans cette voie à la subordination catholique dont il a toujours eu la ferme volonté de ne pas s'écarter. Les faits montreront la sincérité de ses paroles en même temps qu'ils feront voir que la pleine soumission du fidèle n'entraîne pour les catholiques, l'oubli d'aucun des devoirs, ni l'abandon d'aucun des droits du citoyen.»

Le parlement Britannique et les chambres françaises ont été convoqués presque vers le même temps. Le discours de Notre Gracieuse Souveraine contient une allusion au projet de confédération des provinces anglaises de l'Amérique, et l'opposition dans la Chambre des Communes, a paru faire écho au ministre en ce qui concerne cette importante mesure. Le discours de l'Empereur des Français est remarquable par l'absence de toute allusion à la guerre des Etats-Unis. Ce silence est attribué au mauvais vouloir montré par le gouvernement de Washington, envers le nouveau gouvernement du Mexique. La France n'a pas encore non plus remplacé son ambassadeur aux Etats-Unis, et l'état de choses actuel équivaut, presque, selon quelques uns, à une rupture des relations diplomatiques. Le moment cependant serait mal choisi pour une intervention, qui eût été opportune et heureuse, il y a trois ans, mais, qui aujourd'hui, viendrait beaucoup trop tard. Il n'est plus temps de reconnaître le gouvernement confédéré, aujourd'hui qu'il se reconnaît à peine lui-même, accablé sous des revers et des désastres de tout genre. Les négociations entamées pour la paix, par M. Blair, ayant échoué, le nord, a continué la guerre avec plus de succès que jamais, et le sud se défend aussi avec une détermination plus évidente de se laisser exterminer plutôt que de céder. L'abandon des dernières forteresses qui lui restaient sur le littoral, et les mouvements jusqu'ici si heureux de Sherman ont réduit à de faibles lueurs tout l'espoir de la confédération. On parle cependant d'une grande concentration de forces sous Lee et sous Beauregard, d'une grande bataille imminente où le sud prendrait une éclatante revanche; mais rien jusqu'ici n'est venu confirmer ces rumeurs; et petit à petit l'on voit tomber les derniers boulevards de l'indépendance des confédérés.

Dans ces quatre années d'une lutte féroce, des milliers et des milliers d'Américains et d'étrangers ont péri, et le Canada a fourni une forte part de l'hécatombe humaine. Ça été une belle et noble pensée, que celle de célébrer, dans la grande église de Notre-Dame, à Montréal, un service funèbre pour toutes ces malheureuses victimes de l'imprévoyance, et de la folle manie de l'émigration. L'exécution de cette pensée n'a pas été non plus au-dessous de ce qu'elle méritait. La cérémonie a eu lieu le soir. Une foule immense remplissait la vaste basilique. Un catafalque, entouré de trophées et d'urnes remplies de parfums, des teintes noires tombant de la voûte, mille lumières disposées avec art, la musique militaire des Chasseurs Canadiens, les officiers et les soldats de ce bataillon groupés dans la nef et au-dessous des balustrades, tout contribuait à relever la majesté de ce religieux spectacle. Un sermon fut prêché par l'abbé Beaudry, qui prit pour texte ces paroles si admirablement appropriées à la circonstance: *Vox in excelso audita est lamentationis, luctus et fletus Rachel plorantis filios suos et nolentis consolari super eis, quia non sunt.* Le *De Profundis*, le *Miserere* et le *Libera*, furent chantés par un chœur qu'accompagnaient l'orgue de l'église, sans rival sur ce continent, et la musique militaire des Chasseurs. Une quête fut faite pour les veuves et les orphelins des victimes. Le prédicateur avait annoncé la désolante nouvelle, que pas moins de quinze mille de nos compatriotes ont péri pour une cause qui n'était point la leur!

Si le pays a tellement souffert des conséquences d'une lutte à laquelle il n'était aucunement tenu de prendre part, que serait-ce donc si la guerre éclatait entre l'Angleterre et les Etats-Unis! Ce danger paraît être conjuré au moins pour le moment; et il est très-probable que nos voisins se contenteront de la révocation du traité de réciprocité, et que peut-être même, un jour ou l'autre, ils entendront raison sur ce point comme sur celui des passeports. On espère déjà voir modifier le système absurde et presque prohibitif, qu'ils ont établi, dans la première irritation causée par l'affaire de St. Albans.

Cette affaire elle-même n'a point encore reçu sa dernière solution. Un des maraudeurs du nom de Burley, a été livré par les autorités canadiennes; mais le juge Smith n'a pas encore décidé du sort de ceux qui ont été traduits devant lui. La chambre a voté, à une très-grande majorité un crédit pour le remboursement de la somme qui avait été remise par M.

Lamothe aux prisonniers libérés. La discussion sur ce sujet a été un des plus piquants incidents de nos débats parlementaires.

Ces débats sont, cette année, par suite de la grande mesure de la confédération, tellement importants, qu'il a été décidé d'en faire la publication aux frais de l'état. Les discours qui se prononcent depuis plus de quinze jours, sont plutôt des essais ou des lectures que des discours à proprement parler, et leur collection formera un volume qui fera autorité plus tard, lorsqu'il s'agira d'interpréter les clauses obscures de la future constitution fédérale. Tandis que se poursuit cette lutte en pleine chambre, une autre discussion, non moins importante peut-être, se fait dans un des comités, chargé de reviser le projet de code soumis par la commission composée des juges Day, Caron et Morin.

De toute manière, notre pays est donc en voie de transformation sociale et politique; et c'est au milieu de cette crise que vient de mourir, après une longue carrière, un des représentants les plus distingués de la vieille oligarchie du Bas-Canada.

L'hon. George Moffatt était né à Sidehead, Weredale, dans le comté de Durham, en Angleterre, le 13 août 1787. Il vint en Canada à l'âge de 13 ans, sur l'invitation de M. Ogilvy, de la maison Parker, Gerrard et Ogilvy. Il reçut son éducation à Sorel, de M. Nelson, instituteur, père des célèbres Drs. Robert et Wolfred Nelson, qui tous deux ont suivi en politique une conduite diamétralement opposée à celle de M. Moffatt. Il entra de bonne heure au service de la maison de commerce que nous venons de nommer, qui fut longtemps une des plus puissantes du pays, et dont un des membres, M. Gerrard, mort, il y a peu d'années, atteignit un âge très-avancé. Il passa ensuite à la maison McTavish et McGillevray, l'un des plus importants comptoirs des pelleteries du Nord-ouest, ce qui lui valut plusieurs voyages et l'initia à la vie aventureuse de *bourgeois* de la célèbre compagnie.

Pendant plus de 50 ans, il a fait partie de la maison Gerrard, Gillespie et Moffatt, qui existait encore à sa mort, sous le nom de Gillespie et Moffatt. En 1829, il fut appelé au Conseil Législatif du Bas-Canada, par Sir James Kempt. Il fut, pour bien dire, à la tête de l'oligarchie contre laquelle lutta M. Papineau. Pendant et après l'insurrection, il fit partie du *Conseil spécial*, et en 1840, il fut avec M. Benjamin Holmes, le candidat de Lord Sydenham pour la ville de Montréal. L'anecdote suivante, que rapporte le *Montreal Gazette*, prouve que les demi-dieux de l'époque, très-puissants dans la colonie, étaient quelquefois traités de haut en bas à Downing street.

« Un incident fera voir la fermeté avec laquelle M. Moffatt savait soutenir l'honneur et la dignité de la branche de la législation à laquelle il appartenait. Etant en Angleterre, en 1837, il eut une entrevue avec Lord Melbourne, et celui-ci s'étant servi du mot parvenu « *upstarts* » en parlant des conseillers législatifs, il lui écrivit une lettre qui força le ministre à faire sur le champ des excuses convenables.»

En 1843, étant opposé à la politique du cabinet Baldwin-Lafontaine, qui avait décidé de transporter le siège du gouvernement de Kingston à Montréal, ce qu'il considérait comme un manque de bonne foi envers le Haut-Canada, auquel la possession de la capitale avait été garantie par Lord Sydenham, M. Moffatt offrit sa démission, ne voulant voter ni contre les intérêts de ses électeurs, ni contre son opinion personnelle. Lord Metcalfe voulut l'appeler au Conseil Législatif; mais il refusa, ne désirant point chercher dans la chambre haute une compensation au sacrifice qu'il avait cru devoir faire du mandat qu'il tenait de ses concitoyens. A son point de vue, ces deux traits de sa vie sont également honorables et montrent un caractère noble et fier. Lors de la crise de 1843-44, M. Moffatt se rangea naturellement du côté de Lord Metcalfe, et se fit élire avec M. de Bleury contre les candidats de l'opposition, MM. Drummond et Beau-bien. Cette élection fut tumultueuse et un tant soit peu emportée à la bayonnette, suivant les traditions de lord Sydenham. A l'élection générale suivante, il refusa la candidature et ne prit plus de part active aux affaires publiques qu'au moment de la passation du *bill des indemnités*, en 1849. Il donna son appui aux mécontents. Dans ces derniers temps les variations de notre kaléidoscope politique, ayant divisé les Canadiens-français en deux partis, M. Moffatt se trouva avoir naturellement ses sympathies avec une des sections de notre nationalité, et ses préjugés à l'égard de nos compatriotes se modifièrent considérablement. Il avait du reste secondé la motion de M. Denis Benjamin Papineau, en 1845, pour mettre les deux langues sur un pied d'égalité dans les délibérations du parlement.

M. Moffatt était un homme d'une haute taille, d'une belle et sévère physionomie; il avait beaucoup de dignité dans le maintien. Il n'était pas éloquent, mais il s'exprimait avec force et conviction; sa voix était faible et saccadée; il maîtrisait peu ses émotions; il parlait rarement et brièvement, et pour bien dire sous l'empire de la nécessité. S'il n'avait aucunement les sympathies de ses adversaires, chose dont il semblait peu se soucier, il paraissait posséder cette mesure d'estime qu'on accorde toujours aux hommes fortement trempés. Nous avons entendu plus d'une fois M. La Fontaine, indigné des roueries par lesquelles l'administration Draper cherchait à prolonger sa misérable existence, faire appel à l'honneur du représentant de Montréal; celui-ci, le plus souvent, gardait un silence significatif. Tous deux sont partis de ce monde et il ne restera bientôt plus un seul des acteurs dans les premières luttes livrées sous notre constitution, qui elle-même va probablement disparaître. *Sic transit figura hujus mundi.*

Le 25 Février au soir, à six heures, M. Moffatt était encore à son bureau expédiant sa correspondance pour l'Europe; le lendemain au matin, il